



AU COMMENCEMENT ETAIT LA FFSIC

*La création de l'Union confédérale
des ingénieurs et cadres CFDT*

Q

Quels militants se souviennent encore de ce sigle peu commode à prononcer ? Avant la CFDT Cadres, avant l'Union confédérale des ingénieurs et cadres, il y eut pourtant la FFSIC : la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres. À nom différent, sens différent : c'est jusqu'en 1967 une fédération à part entière qui réunit une partie des ingénieurs et cadres adhérents de la CFDT. Pourquoi avoir opté pour une union confédérale ? C'est une longue histoire, qui commence avec les fédérations de métiers de l'ancienne CFTC...

Avant 1940...

La CFTC comprenait parmi ses adhérents un certain nombre d'ingénieurs et cadres, les uns devenus cadres par promotion professionnelle étaient restés dans leur syndicat d'origine, les autres y étaient venus en raison de l'idéologie qui inspirait cette centrale. La plupart se contentaient de participer à l'action de la CFTC en payant une cotisation. Certains assuraient des cours de formation des militants. Ils étaient en général affiliés aux syndicats groupés dans la fédération française des syndicats d'employés, techniciens, agents de maîtrise et chefs de service mais, dispersés dans des secteurs professionnels et géographiques très divers, ils n'avaient aucun lien structuré entre eux.

André Bapaume
(secrétaire général de la FFSIC
entre 1944 et 1966)

1944 : création de la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC.

1957 : la CFTC décide en congrès de la mise en place des fédérations d'industrie, qui viennent se substituer aux fédérations de métiers.

1964 : la CFTC devient CFDT, en abandonnant la référence à la morale sociale chrétienne et en réaffirmant l'importance des valeurs de la démocratie.

Les historiens du mouvement social ont accordé beaucoup d'importance à la date de 1964, en soulignant à juste titre sa place fondamentale dans l'histoire de la CFDT et du syndicalisme français en général. Mais la « déconfessionnalisation » n'est en fait qu'un moment d'une histoire plus longue.

Il faut revenir sur la lente évolution au sein de la CFTC, pour comprendre que la décision prise au congrès de 1957 représente la première victoire de ceux qui souhaitent transformer l'ancienne confédération chrétienne.

L'abandon des syndicats catégoriels entraîne une recomposition majeure. Pour le syndicalisme cadre en particulier, la création des fédérations d'industrie est un véritable coup de

canon, et les conséquences d'un tel changement vont s'étendre très largement au-delà de celles provoquées par la déconfessionnalisation de 1964.



La naissance officielle de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres en 1967 est à replacer dans le contexte de ces années agitées, au cours desquelles la pratique syndicale était inséparable d'une réflexion sur les formes mêmes de l'organisation.

Vers les fédérations d'industrie

La décision de créer des fédérations d'industrie répond à plusieurs facteurs. Avant de les examiner, il faut revenir sur le fonctionnement général de la CFTC jusqu'à la fin des années 1950.

Les adhérents sont inscrits dans leur entreprise ou, le cas échéant, dans leur établissement, au sein duquel existent plusieurs sections : cadres, employés-techniciens-maîtrise et ouvriers. Il s'agit donc bien d'un syndicalisme catégoriel. Ces diverses sections se regroupant ensuite sur une base départementale ou régionale : Syndicat départemental des ingénieurs et cadres d'Ille-et-Vilaine, par exemple.



Morale chrétienne ou avantages catégoriels

Les premiers syndicats de cadres qui furent créés au sein de la CFTC, après 1944, étaient souvent des syndicats interprofessionnels organisés au niveau régional (Région parisienne, Nord...). Ainsi constituée, la FFSIC était en quelque sorte une petite CGC à l'intérieur de la CFTC. Toutefois, la référence à la morale sociale chrétienne atténuait sensiblement, chez les adhérents, la tentation d'une crispation sur les avantages spécifiques, telle la célèbre trilogie « hiérarchie, retraite, fiscalité ».

François Lagandré
(président de la FFSIC de 1958 à 1967,
puis de l'UCC jusqu'en 1969)

Ces syndicats sont, en outre, affiliés à une fédération spécifique : la Fédération française des ingénieurs et cadres (FFSIC), créée à la Libération. La FFSIC a un caractère intersectoriel, puisqu'elle regroupe des syndicats locaux eux-mêmes intersectoriels. Cependant, au fil des années, le besoin de former des syndicats nationaux sectoriels se fait sentir. Certaines professions ont déjà franchi le pas, avec par exemple la création du Syndicat national des ingénieurs des mines (SNIM) en 1948.

Les années 1950 sont marquées par la montée en puissance de la contestation au sein de la CFTC. Les « minoritaires », partisans d'une profonde réforme de l'organisation, voient d'un mauvais œil le maintien des structures catégorielles, et ce d'autant plus que la toute-puissante Fédération des employés est l'organisation la plus rétive au changement. Aux yeux des réformateurs, ces structures font obstacle à l'émergence d'une solidarité active entre les salariés.



Militants cadres des années 1950-1960

Le débat organisationnel était l'aboutissement d'une lente transformation du syndicalisme CFTC en un syndicalisme présent sur les lieux de travail, s'organisant pour mener une action collective souvent en unité d'action avec les autres organisations et notamment la CGT.

Pour les cadres de la CFTC, cette évolution prenait une signification particulière. Pour la plupart des ingénieurs et cadres présents à la FFSIC ou dans les fédérations d'industrie, l'adhésion à la CFTC, confédération syndicale d'inspiration chrétienne, résultait d'un choix individuel et obéissait à des motivations religieuses, idéologiques, morales et politiques. Le plus souvent elle ne se fondait pas sur une démarche collective.

En adhérant à la CFTC, beaucoup d'ingénieurs et de cadres



La décision de 1957 donnant naissance aux fédérations d'industrie doit donc être resituée dans le contexte plus général de l'opposition entre d'un côté la vieille garde CFTC, et de l'autre les nouveaux militants, pour la plupart issus de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

Conserver une structure dédiée aux cadres ?

Cette décision est interprétée, du côté des cadres, comme le symbole d'un tournant résolument ouvrier – voire anti-hiérarchique – de la Confédération. François Lagandré, alors président de la FFSIC, relate que la fédération, « dans sa majorité, y vit l'annonce d'une menace contre sa spécificité »¹.

La prise en charge des cadres au sein de la confédération devient alors problématique : au sein des fédérations d'industrie, dominées par les sections ouvrières,

refusaient aussi bien le syndicalisme catégoriel incarné par la CGC, fondé sur la triple revendication d'une retraite spécifique, d'une fiscalité allégée et d'une hiérarchie reconnue, que le syndicalisme de classe représenté par la CGT. Ils situaient leur choix individuel dans une autre perspective impliquant une certaine forme de solidarité parmi les autres salariés.

Une minorité d'ingénieurs et cadres, dans la période fin des années 1950 - milieu des années 1960, avaient initié une démarche plus collective, soit en essayant de s'insérer dans les sections syndicales d'ouvriers et d'employés, soit en suscitant une action collective parmi les ingénieurs et cadres de leur entreprise. Certains d'entre eux adhéraient directement à ces syndicats et n'étaient donc pas représentés au sein de la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres.

Jacques Moreau
(permanent depuis 1963,
secrétaire général adjoint de la FFSIC
puis de l'UCC entre 1966 et 1972)

Les syndicats nationaux d'ingénieurs et cadres

Dans les années 1960, alors que la majorité des syndicats d'ingénieurs et cadres sont organisés à l'échelle départementale, certains le sont à l'échelle nationale, comme le Syncass (Syndicat national des cadres sanitaires et sociaux).

Dès 1936 le Syndicat national du personnel des caisses d'assurances sociales (SNPDCA, devenu ensuite SNPDOS) regroupe les cadres de direction des caisses d'assurances sociales, avant de s'ouvrir aux cadres dirigeants des autres organismes sociaux.

En 1948 est créé le Syndicat national des ingénieurs des Mines. En 1961, le Syndicat national des ingénieurs et cadres de l'automobile (Snica) voit le jour. Trois ans plus tard est fondé le syndicat des Bureaux d'études et organisation (Betor, par la suite Betor-Pub). Ces syndicats remportent un certain succès mais contribuent aussi à la désorganisation de la FFSIC.

la voix des cadres est inaudible – et elle est de peu de poids lorsqu'elle s'exprime, comme c'est alors le cas, par l'intermédiaire de syndicats de cadres coupés du reste du salariat. D'autre part, chaque cadre est obligé de choisir entre l'affiliation à un syndicat de cadres et celle à une fédération d'industrie.

Ces structures sont en contradiction totale avec les principes qui ont guidé la FFSIC depuis ses débuts. Pour ses dirigeants, il est en effet essentiel d'intégrer le milieu des cadres au reste du salariat, et d'affirmer haut et fort l'existence d'un lien organique entre les cadres et les autres catégories sociales.

Cela passe notamment par un approfondissement des liens, au niveau organisationnel, entre ces mondes qui ont alors tendance à s'ignorer mutuellement. En ce sens, l'idée de fédération d'industrie est séduisante, et constitue une avancée vers une meilleure coopération entre les catégories sociales. Mais parallèlement, comme le souligne André Bapaume (alors secrétaire général de la FFSIC), « nous tenions pour indispensable de garder une structure à caractère interprofessionnel ayant compétence pour les problèmes communs spécifiques aux cadres et



ingénieurs, rôle que ne pouvaient assurer les fédérations d'industrie »².

Au début des années 1960, la multiplication des syndicats nationaux sectoriels contribue à rendre l'organisation de la FFSIC plus complexe, voire confuse. Comme l'indique un rapport interne de l'époque : « il y a donc actuellement, dans notre fédération, une crise. Crise de croissance, crise utile et sans doute bénéfique, mais crise quand même. Nos structures [...] ont vieilli. Il nous faut les rajeunir et prévoir l'avenir »³.

C'est à cette tâche que vont s'atteler, à partir de 1963, les dirigeants de la FFSIC. Outre André Bapaume et François Lagandré, il faut souligner le rôle de Jacques Moreau qui entre au secrétariat en 1963.

La décision du congrès confédéral de 1963 d'autoriser la double affiliation des cadres (à la FFSIC et à une fédération d'industrie) est un premier pas vers une meil-



S'affilier à deux fédérations ?

1963

Le Congrès confédéral autorise en 1963 la double affiliation des cadres à la FFSIC et à une fédération d'industrie. C'est un premier pas vers la transformation de la FFSIC en Union confédérale. C'est surtout une avancée dans la mise en œuvre de son idéal : une différence reconnue mais sur laquelle on ne s'arrête pas ; des cadres solidaires des autres travailleurs, militant au sein des mêmes structures, tout en ayant leur espace propre.

leure prise en compte des cadres. Dorénavant, ils n'ont plus à choisir entre l'isolement du syndicalisme catégoriel et la négation de leur propre existence de cadres au sein des fédérations d'industrie.

Toutefois, de fortes résistances continuent à se manifester à l'intérieur de la CFTC, certaines fédérations (Gaz et électricité par exemple) refusant de laisser leurs cadres développer un discours spécifique. Des problèmes financiers compliquent aussi singulièrement la tâche, certains syndicats de base s'opposant au départ des cadres, qui sont par ailleurs des cotisants appréciés...

1964, la déconfessionnalisation

L'année 1964 est marquée par la déconfessionnalisation de la CFTC, qui symbolise la victoire des courants



Faire une « terre des hommes »

La démarche de la confédération est une démarche de clarification. Les non-chrétiens ne se sentent pas vraiment engagés par les principes d'une organisation syndicale qui leur apparaissent relever d'une foi religieuse.

Pour répondre aux nombreuses tâches qui nous sollicitent, il y a urgence à créer les conditions d'un engagement du plus grand nombre. Nous déclarons actuellement nous réclamer et nous inspirer de principes d'essence religieuse et d'eux seuls. Il ne convient pas d'imposer nos principes, notre système de pensée, mais de rechercher l'accord, la fidélité à des conceptions communes, partagées par des croyants et des non-croyants, ceci en vue de l'édification d'une société conforme à nos exigences.



réformateurs. Les cadres étant supposés plus sensibles à l'engagement catholique de la CFTC et plus réticents à s'engager vers le « socialisme démocratique », les dirigeants de la FFSIC abordent ce tournant avec précaution.

La FFSIC se réunit en Congrès extraordinaire le 23 mai 1964, une semaine exactement avant le Comité national confédéral.

Les débats sont vifs et l'atmosphère tendue. La direction fédérale est favorable aux textes confédéraux pour l'évolution, soutenus par le président François Lagrandé, qui est membre du Bureau confédéral.

Dans l'ensemble, les militants se retrouvent dans le projet de construire une grande centrale démocratique ouverte à tous et capable de réaliser une « synthèse véritable du monde du travail ». Derrière cette formule

Il ne s'agit pas de nier les motivations personnelles, celles-ci sont souhaitables et respectables, elles doivent enrichir l'ensemble et concourir à la définition d'une pensée, d'une morale et d'objectifs communs, à condition qu'elles soient en concordance avec l'exigence première : le respect de la personne humaine.

Quelle force aurait une organisation où l'esprit de dialogue, de tolérance mobiliserait les énergies en vue d'une société démocratique dans laquelle les hommes assureraient, au sein des groupes et communautés, la satisfaction de leurs besoins matériels, intellectuels et moraux. (...)

Eugène Deschamps
secrétaire général de la CFTC,
11 avril 1964

Syndicalisme ou politique

Le Congrès extraordinaire de la FFSIC, le 23 mai 1964, pose la question du positionnement politique de l'organisation syndicale.

« Normalisée », la CFTC devenue CFDT ne risque-t-elle pas de glisser vers le socialisme ? Soucieux de

ne pas s'aliéner des cadres encore largement marqués à droite, sensible aux risques de confusion entre les deux agendas, le

Congrès insiste sur la nécessité de distinguer syndicalisme et politique.

L'histoire de la CFDT dans les années 1970 emprunte une voie

différente, avec un engagement de plus en plus marqué à gauche et la participation aux

Assises du socialisme en 1974. Mais dès 1978 la Confédération mesure les risques d'une telle

stratégie, dans un contexte de décreuse des effectifs. Jacques Moreau, ancien secrétaire général adjoint de l'UCC devenu secrétaire national de la CFDT au côté d'Edmond Maire, sera l'auteur d'un rapport décisif pour ce

« recentrage ».

se cache toutefois une inquiétude, celle de voir les intérêts de classe prendre une place prépondérante face à l'idéal d'un monde du travail fraternel et uni. De la même façon, craignant de voir la future CFDT, privée du référent chrétien, dériver vers le socialisme, le Congrès fait valoir la nécessité d'établir une distinction entre politique et syndicalisme.

C'est en somme avec quelques réserves que les cadres se déclarent en faveur des textes confédéraux ; la motion adoptée à 51% des voix approuve le projet, mais propose de maintenir dans le titre de la Confédération le sigle CFTC, ce qui sera le cas dans un premier temps : CFDT (CFTC). Elle insiste aussi sur la nécessité de recueillir une large majorité lors du congrès confédéral. Elle précise enfin qu'elle n'est pas « demanderesse » d'une telle évolution.

Au final, et malgré l'action d'adhérents opposés à l'abandon de la référence à la morale sociale chrétienne, les pertes en termes d'effectif sont relativement limitées (on les estime à environ 15%). Comme partout, il se trouvera quelques militants pour refuser l'évolution ; les débats se prolongent jusqu'à l'automne, avec notamment un « Comité de défense » dont les promoteurs finissent par quitter la Fédération, avec le projet de créer une nouvelle organisation de cadres qui ne verra pas le jour.

Mais ces départs resteront marginaux. En réalité, la transformation de la CFTC en CFDT va être pour la FFSIC l'occasion d'accélérer sa propre évolution. L'heure n'est plus à la distinction, mais au contraire à la « synthèse du monde du travail » : c'est dès lors l'existence même d'une fédération de cadres qui va être remise en cause.

La discussion sur les statuts revient donc vite à l'ordre du jour, et avec elle le projet de créer une Union confédérale des cadres. Le nom, qui consacre dans un premier temps l'abandon de la référence aux ingénieurs – le terme sera en revanche présent dans les statuts en 1967 – a été trouvé en 1964 avec l'ouverture des négociations avec la Confédération.

En janvier 1965, des nouveaux statuts sont élaborés, qui sont votés au Congrès fédéral de mars 1965. Ils consacrent la double affiliation des cadres (à la FFSIC et à une fédération d'industrie) et mettent sur pied les Unions régionales d'ingénieurs et cadres (URIC). Dans le communiqué de presse publié à l'issue du congrès, une large place est réservée à cette évolution, et le constat est sans appel : « suivant les circonstances, les ingénieurs et cadres se sont jusqu'ici regroupés soit au sein d'une fédération interprofessionnelle : la FFSIC, soit au sein des fédérations d'industrie. Ces deux formules, qui ont fait leurs preuves, ne répondent qu'à l'une des exigences de la situation ».

Le projet UCC est maintenant sur les rails. Il faut dire qu'en plus des éléments organisationnels déjà évo-



La Une de Cadres et profession, n°198, septembre 1965

Répondre à la méfiance

1965

Nous ne pouvons pas non plus omettre la méfiance du syndicalisme ouvrier vis-à-vis des cadres, en maints secteurs. Les militants ouvriers, mesurant mal les servitudes de la fonction, ont tendance à assimiler les cadres au monde patronal et, de ce fait, renforcent leur solidarité de fait avec ce dernier. Nos structures syndicales doivent répondre à toutes ces données.

Roger Faist
(secrétaire général adjoint puis
secrétaire général de la FFSIC, et
ensuite de l'UCC, entre 1965 et
1975)

qués, d'autres facteurs poussent la CFDT et la FFSIC à accélérer le mouvement.

Ainsi, la création de l'UCC n'est pas étrangère à une certaine prise de conscience qui se manifeste à l'époque : après 20 ans d'existence de la FFSIC, le bilan du syndicalisme cadre à la CFDT est en demi-teinte. Les effectifs progressent lentement et, d'une manière générale, le faible engouement des cadres pour le syndicalisme ne se dément guère. Dès lors, la constitution de l'UCC apparaît comme un moyen de faire « une percée dans le milieu »⁴.

De plus, confrontée à la concurrence de la Confédération générale des cadres (CGC) et de l'Union générale des ingénieurs et cadres CGT (UGIC-CGT – le T de Techniciens n'apparaîtra qu'en 1969), la FFSIC a du mal à faire entendre son discours.

Les cadres qui se soucient avant tout des aspects hiérarchiques et statutaires adhèrent à la CGC, tandis que l'UGIC rassemble ses troupes autour du projet de la CGT. Les dirigeants de la FFSIC sont bien conscients de ces difficultés, puisqu'ils écrivent en 1966 : « un certain rajeunissement de la CGC, la remise en place de l'UGIC et la parution de sa revue *Options* sont autant de menaces pour nous à long et moyen terme. Il ne faut pas négliger le fait que nous voulons syndiquer des jeunes formés par l'Union des grandes écoles (UGE). Il n'est pas dit que ces jeunes ne seront pas tentés à un moment donné de se détourner vers la CGT qui donne l'apparence de prendre des positions plus tranchées sur les problèmes »⁵.



RÉSOLUTION SUR L'ORGANISATION

Pour un syndicalisme d'industrie

LE CONGRES,

AFFIRME sa volonté de renforcer l'action syndicale dans le milieu Ingénieurs et Cadres dans l'esprit du rapport d'orientation adopté au Congrès d'octobre 1962. Cette action doit se développer en priorité dans l'entreprise et permettre aux Ingénieurs et Cadres de prendre conscience des impasses où conduisent :

- d'une part, les structures juridiques et politiques qui établissent l'identification entre les apporteurs de capitaux et l'entreprise et excluent les travailleurs du pouvoir économique,
- d'autre part, les mécanismes de l'investissement qui reposent pour partie, sur un marché des capitaux à caractère spéculatif, pour partie sur l'autofinancement approprié par les seuls apporteurs de capitaux.

EXPRIME la profonde solidarité des Ingénieurs et Cadres avec l'ensemble des salariés. Cette solidarité doit se manifester par une collaboration réelle au sein des différents échelons syndicaux.

CONSCIENT que la réalisation de ces objectifs implique une vie syndicale caractérisée par :

- la coopération et coordination indispensables dans l'entreprise et la profession avec les syndicats et les sections syndicales C.F.D.T. d'ouvriers et de manuels,
- l'association étroite dans chaque branche d'activité des Ingénieurs et Cadres avec la Fédération d'industrie correspondante de la Confédération
- l'expression propre des Ingénieurs et Cadres dans le mouvement syndical, condition d'efficacité de leur action pour obtenir une large audience dans ce milieu,
- l'expression des équipes régionales assurant un dialogue fructueux avec les organismes nationaux.

APPROUVE LES STATUTS TELS QU'ILS LUI ONT ÉTÉ PROPOSÉS PAR LE CONSEIL ET QU'ILS RESULTENT DES DISCUSSIONS DU CONGRES.

DECIDE LEUR DEPOT LEGAL.

ADOpte LE RÈGLEMENT INTERIEUR.

Mandate le Conseil National pour assurer la mise en place progressive de cette nouvelle organisation en tenant compte des situations existantes et des moyens financiers.

Lance un appel aux Ingénieurs et Cadres affiliés à la Fédération pour que dès 1966, la cotisation syndicale représente 0,5 % du salaire.

LE CONGRES,

Souhaitant en complément à ces structures aboutir rapidement à une association avec les cadres supérieurs des autres fédérations pour permettre une action syndicale coordonnée couvrant l'ensemble du milieu des Ingénieurs et Cadres,

Mandate le Conseil National pour entreprendre ou poursuivre avec toutes les Fédérations intéressées, des négociations en conformité avec les directives confédérales, tendant à la création d'une Union Confédérale des Cadres.

Résolution sur
l'organisation,
congrès de la
FFSIC, 1965

Secteurs et fédérations

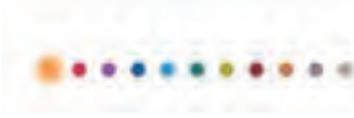
La création de l'UCC n'aurait pas été possible sans le soutien de la Confédération, mais elle s'appuya aussi sur l'existence de regroupements internes d'ingénieurs et cadres, dans trois secteurs : à EDF, à la SNCF et aux PTT. Un rapprochement se fit progressivement avec les fédérations concernées, qui d'une méfiance initiale évoluèrent vers une approche plus constructive : l'idée qu'il n'était pas souhaitable de voir leurs adhérents cadres développer un discours spécifique fut contrebalancée par le souhait de mieux les organiser.

Pour les dirigeants de la FFSIC, il est urgent de faire connaître les positions de leur organisation, et notamment sa vision particulière du milieu cadre : rejet du particularisme défendu par la CGC, mais aussi de l'« alliance » avec la « classe ouvrière » que prône l'UGIC-CGT, au profit d'une forme de solidarité plus intelligente au sein du salariat.

Roger Faist, le nouveau secrétaire général adjoint de la FFSIC élu en 1965 (il succède à André Bapaume comme secrétaire général en 1966, François Lagandré restant président), défend le projet en rappelant la méfiance du syndicalisme ouvrier vis-à-vis des cadres et la tendance des militants ouvriers à assimiler les cadres au monde patronal, renforcent de ce fait leur solidarité avec ce dernier. Les structures syndicales doivent permettre de sortir de cette situation.

Le lobbyisme de la FFSIC finit par porter ses fruits, puisque le congrès confédéral de la CFDT de 1965 vote une motion interne préconisant la création de l'UCC.

Il s'agit de « renforcer l'autorité de la confédération parmi les ingénieurs et cadres », afin notamment « de soustraire le milieu des ingénieurs et cadres, appelé à représenter une fraction croissante du monde des travailleurs, à la séduction de la société de consommation ; de le soustraire à un syndicalisme catégoriel (type CGC) ».



Elle prévoit aussi de mettre en place une série de discussions pour clarifier la place que doit occuper l'UCC au sein de la CFDT, certaines fédérations voulant réduire la parole des cadres à sa plus simple expression (pas de droit de vote dans les instances confédérales, pas de représentant...).

Dès la fin de l'année 1965, un groupe de travail comprenant des représentants de différentes fédérations et de la FFSIC se met en place.

Jacques Moreau et
François Lagandré
vers 1966



**Propositions de la FFSIC
pour relancer la discussion
sur l'Union confédérale des cadres
1966**

Cette option répond à une préoccupation fondamentale de notre mouvement : faire prendre conscience au secteur ingénieurs et cadres de sa condition de salarié et l'associer à la lutte pour la transformation radicale de la société, menée par le syndicalisme confédéré. Or, par suite de raisons touchant les unes à ce secteur, les autres au syndicalisme lui-même, il ne semble pas dans le moment présent qu'il soit possible d'intéresser les cadres au syndicalisme si l'on ne ménage pas des structures d'accueil qui leur permettent de découvrir progressivement l'action collective et d'expérimenter la solidarité objective qui les lie aux autres travailleurs.

Nous estimons que la création des syndicats nationaux affiliés à la fédération d'industrie et la mise en place d'une union confédérale, qui accordent une certaine autonomie et liberté de mouvement aux « cadres », doit nous permettre une percée dans ce milieu.



Un certain nombre de principes de base apparaissent au fil des réunions : parmi ceux-ci on trouve l'idée que l'UCC ne doit en aucune manière remettre en cause les modalités d'insertion des cadres dans leurs fédérations d'industrie, et que ses compétences se limitent strictement aux questions intéressant la catégorie des cadres.

La création de l'UCC

Une telle formulation souligne bien la méfiance des fédérations envers le syndicalisme cadre : la place qui lui est assignée est

avant tout une place par défaut, au sein d'un périmètre rigoureusement circonscrit.

En 1967 par exemple, quelques mois avant le congrès constitutif de l'UCC, la Fédération des industries chimiques s'adresse en ces termes à Laurent Lucas, secrétaire général adjoint de la CFDT : « le penchant naturel [des cadres] amènera rapidement l'Union confédérale des cadres à prendre position sur tous les problèmes généraux ayant des incidences sur les cadres, aussi pensons-nous qu'il est préférable que l'UCC n'ait que le pouvoir de faire des propositions mais n'ait pas celui de

De la FFSIC des origines à l'UCC des années 1980 : André Bapaume, François Lagandré, Roger Faist, Pierre Vanlerenberghe et Daniel Croquette. Il manque Maurice Luneau. La photo a été prise au Congrès de 1984.



prendre des décisions, celui-ci appartenant dans le cadre des problèmes spécifiques cadre à la confédération, dans les autres cas aux fédérations d'industrie ».

La place d'une organisation de cadres, jouant un rôle actif au sein de la Confédération, est donc loin de faire l'unanimité...

En 1967, cependant, la discussion autour des statuts prend une tournure définitive. Comme on le présentait depuis déjà trois ans, il est impossible de substituer l'UCC à la FFSIC, pour des raisons techniques et juridiques.

La FFSIC est donc mise en sommeil en 1967, jusqu'à sa dissolution officielle qui n'intervient qu'en 1976.

Le congrès constitutif de l'UCC, au cours duquel les nouveaux statuts doivent être soumis à l'approbation des adhérents, est programmé pour le mois de novembre 1967.

Dans le rapport introductif de ce congrès, il est largement question du parcours chaotique qui a présidé à la naissance de l'UCC. Les dirigeants s'en expliquent ainsi : « aux yeux de certains camarades, la gestation de l'UCC a pu paraître bien longue et se perdre dans des discussions vaines ou inopportunes [...] ». Pour d'autres au contraire,

A la fin des années 1960 et au début des années 1970, ce dessin apparaît souvent dans la revue Cadres et profession.



l'UCC semble une construction superflue, retardant l'insertion des cadres dans le syndicalisme d'industrie, au lieu de la faciliter. Le groupe de travail connaissait parfaitement ces différentes opinions et en a tenu compte dans l'élaboration de son projet. Mais la création de l'UCC lui est apparue nécessaire dans les conditions actuelles, si l'on voulait que l'objectif que s'est assigné la CFDT de créer dans ce pays un syndicalisme authentiquement démocratique et responsable puisse se réaliser ».



Le Congrès confédéral salue la naissance de l'UCC... ... et précise sa place dans la CFDT

9 novembre 1967

Le Congrès constate que l'Union confédérale des ingénieurs et cadres n'est pas une fédération et ne peut se prévaloir des dispositions statutaires existantes pour assurer sa représentation et son expression dans les organismes confédéraux.

Il décide que :

. pour le Comité national, l'UCC aura pleine possibilité de s'exprimer au même titre que les Fédérations et les Unions Départementales, les votes de chaque Syndicat et groupe d'ingénieurs et cadres étant décomptés avec ceux de la Fédération d'industrie à laquelle il est affilié ;

. pour le Conseil confédéral et le Bureau confédéral à titre transitoire en attendant l'adoption des nouveaux statuts définissant la place, le rôle et les responsabilités de chacune des organisations confédérées, l'UCC aura un siège de droit avec voix délibérative.

**(Congrès confédéral de 1967, Annexe 2 :
projet de motion présenté par le Conseil confédéral)**



Le 9 novembre 1967, l'UCC voit officiellement le jour, regroupant dans un premier temps les organisations ayant donné leur accord après délibération de leurs organismes directeurs. Un manifeste est rédigé pour l'occasion, mais son élaboration difficile donne une nouvelle preuve de certaines ambiguïtés : pas moins de quatre avant-projets sont nécessaires avant de parvenir à une position commune.

Le manifeste final, cependant, avance résolument quelques idées-forces qui vont constituer jusqu'à nos jours l'ossature du discours de l'UCC puis de la CFDT Cadres : les cadres sont avant tout des salariés, et à ce titre ils doivent manifester leur solidarité vis-à-vis du reste du salariat (ce qui implique un rejet du syndicalisme catégoriel, qui est « une voie sans issue »).

Le document a en outre le mérite d'affronter certaines questions fondamentales. Il débute par ces lignes : « Une triple interrogation sollicite conjointement le syndicalisme et le monde des ingénieurs et des cadres. Le syndicalisme a-t-il encore un rôle à jouer et une fonction à remplir dans les sociétés industrielles et en quoi intéresse-t-il tous les salariés ? Les ingénieurs et les cadres doivent-ils affirmer leur existence en tant que groupe et sous quelle forme ? Peuvent-ils rester étrangers à l'action syndicale et sinon comment peuvent-ils s'y intégrer ? »

Manifeste aux Ingénieurs et Cadres

*Manifeste final du
congrès fondateur
de l'UCC,
9 novembre 1967*

Ces questions, dans une certaine mesure, balisent encore aujourd'hui l'essentiel de l'activité de la CFDT Cadres.

Elles définissent des lignes de tensions (comme celle qui existe par exemple entre le syndicalisme catégoriel et l'absorption pure et simple des cadres au sein d'un vaste mouvement syndical) qui n'ont rien perdu de leur pertinence au fil des années. Au contraire, le refus d'adopter une position dogmatique tout en maintenant une ligne ferme sur certains principes de base a certainement joué dans la montée en puissance, après un démarrage difficile, du syndicalisme cadre à la CFDT.

Tanguy Cornu

Notes

1. F. Lagandré, *De la FFSIC à l'UCC. 1958-1970, tapuscrit*, 2001, p. 11.
2. A. Bapaume, *Cadres dans une centrale ouvrière. La Fédération des ingénieurs et cadres de la CFDT 1944-1965*, tapuscrit, s.d., p. 120. Une version plus courte de ce texte a été publiée dans le n°366 de la revue (novembre 1994), à l'occasion des cinquante ans de la FFSIC.
3. J. Fol, *Projet de rapport sur l'organisation de la fédération*, 1965, p. 2.
4. *Propositions de la FFSIC pour relancer la discussion sur l'UCC, janvier 1966*, p. 1.
5. Id., p. 3.